



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 11 JANVIER 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi onze janvier deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale, monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-01-001 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**16-01-002 POINT 4  
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
7 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU  
14 DÉCEMBRE 2015**

---

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance d'ajournement tenue le 14 décembre 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015 et de la séance d'ajournement tenue le 14 décembre 2015 soient approuvés.

16-01-003

**POINT 5**  
**CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500363 à D1500403, totalisant 22 791,13 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500536 à CP1500594, totalisant 505 501,64 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-01-004

**POINT 6**  
**CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- Du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) – Direction de la rénovation cadastrale – Consultation des propriétaires les 26 et 27 janvier 2016 à Sainte-Anne-du-Lac.
- Des directeurs généraux des trois (3) MRC – Nomination d'un représentant pour le projet PGMR – Assemblée de consultation publique le 26 janvier 2016 à Mont-Laurier – Monsieur Éric Lévesque, conseiller, est nommé pour représenter la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, deux (2), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

16-01-005

**POINT 8**  
**MODIFICATION TARIF PERMIS DE SÉJOUR POUR LES ROULOTTES**

---

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-12-194, le conseil autorisait l'augmentation du tarif des permis de séjour pour les roulotte de 30 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut imposer au propriétaire d'une roulotte située sur son territoire, un permis d'au plus dix dollars (10\$) par période de trente (30) jours;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La résolution 15-12-194 soit modifiée afin de changer au code de taxe numéro 191 « Permis de séjour – Roulotte » le montant de 150 \$ pour 120 \$ par année pour le permis de séjour d'une roulotte sur son territoire.

16-01-006

**POINT 9**  
**TAXATION 2016 – DATES DES VERSEMENTS**

---

ATTENDU QUE les comptes de taxes 2016 seront postés aux contribuables le 22 janvier prochain;

ATTENDU QUE les contribuables pourront acquitter leur compte de taxes en trois (3) versements égaux;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité fixe les dates suivantes pour le paiement des taxes 2016 :

- 1<sup>er</sup> versement : 22 février 2016
- 2<sup>e</sup> versement : 23 mai 2016
- 3<sup>e</sup> versement : 22 septembre 2016

Dans le cas d'un retard de paiement, un intérêt au taux de 18 %, est applicable sur la portion échue seulement. Toute somme due à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est augmentée des intérêts, et ce, jusqu'au paiement complet.

**POINT 10**  
**DÉPÔT – BANQUES DE TEMPS 2015 – EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale, dépose les banques de temps accumulés pour l'année 2015 des employés municipaux. Une copie sera transmise aux vérificateurs comptables.

16-01-007

**POINT 11**  
**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2016 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion 2016 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).
2. La Municipalité verse à l'ADMQ la somme de 790,69 \$, taxes incluses, représentant le coût d'adhésion et de l'assurance.
3. Madame Manon Lambert, directrice générale, soit nommée à titre de membre de l'ADMQ.

16-01-008

**POINT 12  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2016 – CORPORATION DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC  
(COMBEQ)**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016.
2. La Municipalité verse à la COMBEQ la somme de 373,67 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité.

16-01-009

**POINT 13  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2016 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS (FQM)**

---

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis à la Municipalité sa facturation pour l'adhésion à cet organisme pour l'année 2016;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour l'année 2016, et autorise le paiement de la cotisation pour un montant total de 1 021,59 \$, taxes incluses.

16-01-010

**POINT 14  
DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE AUX ÉLÈVES DU 5<sup>E</sup> SECONDAIRE –  
FINISSANT(E)S 2016 – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

---

ATTENDU la demande de bourse d'étude pour les finissant(e)s 2016, des élèves du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte à l'école Polyvalente Saint-Joseph, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans ses études et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

16-01-011

**POINT 15**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉCOLE**  
**POLYVALENTE SAINT-JOSEPH – MAI 2016**

---

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Grand Défi Pierre Lavoie », événement santé organisé dans la province de Québec, en mai prochain;

ATTENDU QUE le « Grand Défi Pierre Lavoie » s'est donné pour mission d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 100 \$ à l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Grand Défi Pierre Lavoie », qui aura lieu en mai prochain et que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

16-01-012

**POINT 16**  
**DEMANDE D'ADHÉSION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE**  
**CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

---

ATTENDU la demande d'adhésion, pour l'année 2016, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, datée du 30 novembre dernier;

ATTENDU QUE le coût de la cotisation annuelle s'élève à 100 \$, taxes incluses;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité avise l'AQLPA qu'elle ne donnera pas suite à la demande de devenir membre de cet organisme pour l'année 2016.

16-01-013

**POINT 17**  
**DEMANDE D'ADHÉSION – FADOQ DES LAURENTIDES**

---

ATTENDU la demande d'adhésion, pour l'année 2016, de la FADOQ des Laurentides, datée du 1<sup>er</sup> décembre dernier;

ATTENDU QUE le coût de la cotisation annuelle pour devenir membre associé municipal de la FADOQ des Laurentides s'élève à 75 \$, taxes incluses;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité avise la FADOQ des Laurentides qu'elle ne donnera pas suite à la demande de devenir membre associé municipal de cet organisme pour l'année 2016.

16-01-014

**POINT 18**

**ADJUDICATION – ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 05-118**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 101 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 05-118. Ce billet est émis aux prix de 98,01000 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>MONTANT</b>	<b>TAUX</b>	<b>DATE D'ÉCHÉANCE</b>
<b>9 000 \$</b>	1,70 %	19 janvier 2017
<b>9 200 \$</b>	1,90 %	19 janvier 2018
<b>9 400 \$</b>	2,10 %	19 janvier 2019
<b>9 800 \$</b>	2,25 %	19 janvier 2020
<b>64 200 \$</b>	2,45 %	19 janvier 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

16-01-015

**POINT 19**

**CONCORDANCE - CONDITIONS D'EMPRUNT**

---

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 05-118, la Municipalité de Mont-Saint-Michel souhaite emprunter par billet un montant total de 101 600 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. L'emprunt par billet au montant de 101 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 05-118 soit réalisé.
3. Les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.
4. Les billets soient datés du 19 janvier 2016.
5. Les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
6. Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
<b>2017</b>	9 000 \$
<b>2018</b>	9 200 \$
<b>2019</b>	9 400 \$
<b>2020</b>	9 800 \$
<b>2021</b>	10 000 \$ (à payer en 2021)
<b>2021</b>	54 200 \$ (à renouveler)

7. Pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Mont-Saint-Michel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 05-118, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**16-01-016**      **POINT 20**  
**RENOUVELLEMENT – ASSURANCES 2016 – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le renouvellement des assurances pour l'année 2016 avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 10 865 \$.

**16-01-017**      **POINT 21**  
**FORMATION – SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL**

---

ATTENDU l'obligation d'avoir une personne à la municipalité qui possède son certificat de secourisme pour chaque immeuble où il y a du personnel;

ATTENDU QU'aucun employé municipal ne possède un certificat de secourisme;

ATTENDU QU'une subvention de la CSST est octroyée à la Municipalité pour un (1) employé inscrit à cette formation;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité inscrive les personnes suivantes à la formation au cours de secourisme en milieu de travail qui aura lieu les lundis 7 et 14 mars prochain à Mont-Laurier :
  - Madame Diane Lavoie-Lareau, pour l'hôtel de ville
  - Madame Marlène Paquin, pour la bibliothèque
2. La directrice générale soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 119,57 \$, taxes incluses, par participant, et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

**16-01-018**      **POINT 22**  
**AUGMENTATION DU LOYER – 96, RUE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'augmentation de 2 % du loyer du 96, rue Communautaire, situé en haut de l'hôtel de ville, au locataire, Monsieur Richard Rivest. Une mensualité de 350 \$ sera payable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

16-01-019

**POINT 23**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 2-P – RANG 3 – CANTON DÉCARIE – DENIS LUSSIER**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a reçu une demande du propriétaire, monsieur Denis Lussier, qui désire obtenir une autorisation pour utilisation à des fins autres de l'agriculture, soit à des fins commerciales, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à la construction de mini-entrepôts sur le lot 2-P – Rang 3 – Canton Décarie;

ATTENDU QUE le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au développement des exploitations agricoles à proximité;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'usage proposé est autorisé dans la zone;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le projet de construction de mini-entrepôts présenté par monsieur Denis Lussier.

16-01-020

**POINT 24**

**SUBVENTION – RAPPORT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a reçu deux (2) subventions du ministère des Transports du Québec pour l'aide à l'amélioration de son réseau routier, soit :

- 15 000 \$ - Dossier n° 00022938-1 – 79110 (15) 2015-06-18-57)
- 18 000 \$ - Dossier n° 00022799-1 – 79110 (15) 2015-06-19-45)

ATTENDU QUE des travaux ont été exécutés sur les chemins municipaux, soit la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 33 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, soient approuvées.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, pour un montant total de 17 120,91 \$, sur les chemins municipaux dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. De plus, une réserve de 2000 tonnes de concassé MG20 – 0<sup>3</sup>/<sub>4</sub> a été faite par la Municipalité, pour la continuité des travaux, représentant une dépense de 17 821,13 \$.



16-01-021

**POINT 25**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – GROUPE QUÉBÉCO INC.**

---

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d’emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l’aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-09-131 la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable à « Groupe Québeco inc. »;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québeco inc. » tel que décrit au décompte progressif 03, préparé par les Consultants SM inc., daté du 21 décembre 2015, au montant de 250 706,58 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

16-01-022

**POINT 26**

**RENOUVELLEMENT – ENTENTE RELATIVE AUX COURS D’EAU**

---

ATTENDU QUE l’entente, relative à la gestion des cours d’eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d’Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est échue depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE les modalités de l’entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d’assurer l’exercice de la compétence en matière de gestion de l’écoulement des eaux;

ATTENDU QUE la forme de l’entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d’Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2015;

Il est proposé par : Mireille Campeau  
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

La Municipalité accepte, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2016-2017-2018 de l’entente relative à la gestion des cours d’eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d’Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l’annexe relative au procédurier pour l’exécution des travaux et d’autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

16-01-023

**POINT 27**

**ACHAT – ÉQUIPEMENTS D’INCENDIE**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à une demande de prix pour l’achat d’équipements incendie;

ATTENDU QUE les demandes de prix reçus sont les suivantes :

Soumissionnaires	PRIX	
	Crépine de piscine 6"	Vanne papillon 6"
Aréo-Feu inc.	520,00 \$	990,50 \$
L'Arsenal – CMP Mayer inc.	477,00 \$	1 095,00 \$
Protection Incendie CFS ltée	617,50 \$	1 424,15 \$

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité autorise l'achat d'une crépine de piscine de 6" et d'une vanne papillon 6" auprès de « ARÉO-FEU INC. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 1 736,70 \$, taxes incluses.

**16-01-024**

**POINT 28  
DÉSISTEMENT – POMPIER VOLONTAIRE**

---

ATTENDU QUE par la résolution 15-12-187 la Municipalité de Mont-Saint-Michel procédait à l'embauche de monsieur Yan Lévesque au poste de « pompier volontaire » pour le Service sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre de désistement de Monsieur Lévesque le 5 janvier dernier;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité accepte le désistement de monsieur Yan Lévesque au poste de « pompier volontaire » pour des raisons personnelles, et ce en date de la présente résolution.

**16-01-025**

**POINT 29  
FERMETURE COMPTES BANCAIRES – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE –  
AIDE À LA FAMILLE**

---

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit payer des frais mensuels pour leur compte bancaire de la Caisse populaire qui est inactif et que le Service désire cesser ses activités de levée de fonds;

ATTENDU QUE le compte bancaire de l'Aide à la Famille doit payer également des frais mensuels pour son compte bancaire à la Caisse Populaire Desjardins;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie a un solde de 917,63 \$ dans son compte bancaire numéro 080-600-EOP à la Caisse Populaire Desjardins et veut procéder à sa fermeture;

ATTENDU QUE l'Aide à la Famille a un solde de 436,20 \$ dans son compte bancaire numéro 080-717-EOP à la Caisse Populaire et veut procéder à sa fermeture;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité soit autorisée à procéder à la fermeture des comptes bancaires suivants et procède au transfert des soldes desdits comptes bancaires au compte général de la Municipalité numéro 00460-21 de la Banque Nationale de Ferme-Neuve :

NUMERO DE COMPTE	MONTANT DU TRANSFERT
080-600-EOP	917,63 \$
080-717-EOP	436,20 \$

La Municipalité soit autorisée à créer un compte « fonds affecté » afin d'administrer ces montants pour le Service sécurité incendie et l'Aide à la Famille.

**16-01-026      POINT 30**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CRÉANT LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL**

---

Madame la conseillère, Manon Cadieux, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un règlement créant le Service sécurité incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

**16-01-027      POINT 31**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À AVERTIR EN CAS D'INCENDIE OU DE PRÉSENCE DE MONOXYDE DE CARBONE**

---

Monsieur le conseiller, Aurèle Cadieux, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement visant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie ou de présence de monoxyde de carbone.

**16-01-028      POINT 32**  
**MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS D'INTERVENTION INCENDIE ET INSPECTION DE PRÉVENTION INCENDIE DANS LES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit se prévaloir de plans d'intervention incendie et inspection de prévention incendie dans les risques moyens, élevés et très élevés, le tout selon le Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas les ressources et expertises nécessaires à ces fins;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la firme PSM Gestion de Risques une offre de service à cet effet, daté du 23 novembre 2015;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité mandate la firme PSM Gestion de Risques afin de préparer six (6) plans d'intervention incendie et inspection de prévention incendie dans les risques moyens, élevés et très élevés, des endroits suivants :
  - École Sacré-Cœur – 91, rue de l'Église
  - Église de Mont-Saint-Michel – 95, rue de l'Église
  - Hôtel-de-Ville – 94, rue de l'Église
  - Dépanneur Millette – 96, rue Principale
  - Ferme L'Herbagère – 99, Route 309 Sud
  - Garderie Les Lucioles – 54, montée du Lac Gravel
2. Qu'un montant forfaitaire de 500 \$ par plan d'intervention soit défrayé à même le fonds général.

**POINT 33**

**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

- Le directeur du Service sécurité incendie informe le conseil que la firme PSM Gestion de Risques pourra, au cours de l'année 2016, faire la formation des pompiers de Mont-Saint-Michel et de Sainte-Anne-du-Lac et que cette formation pourrait être donné ici à Mont-Saint-Michel, si nous avons plus de six (6) pompiers à former.
- Monsieur le conseiller André Trudel informe le conseil sur la vitesse des poids lourds et la sécurité sur la rue Principale (Route 309). La Municipalité fera une demande de surveillance accrue à la Sûreté du Québec.
- Monsieur le conseiller André Trudel demande si le MTQ fera le déneigement des trottoirs sur la rue Principale. La direction générale fera la demande au MTQ dans les jours prochains.

**16-01-029**

**POINT 34**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 35.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale